



RESORT · THERMAL & SPA



Château · Guyon

Réservez votre séjour en cure conventionnée

SAISON THERMALE 2025 - 10 MARS AU 06 DÉCEMBRE

CURISTE 1

Référence curiste :

Civilité* : Mme M

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Téléphone fixe* :

Téléphone portable* :

E-mail :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Mon parrain : (nom et prénom)

*Mentions obligatoires.

CURISTE 2

Référence curiste :

Civilité* : Mme M

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Téléphone fixe* :

Téléphone portable* :

E-mail :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Mon parrain : (nom et prénom)

INDIQUEZ-NOUS VOTRE CHOIX, NOUS NOUS EFFORCERONS DE LE RESPECTER DANS LA LIMITE DES DISPONIBILITÉS.

	Votre choix
10/03 au 29/03	<input type="checkbox"/>
31/03 au 19/04	<input type="checkbox"/>
21/04 au 10/05	<input type="checkbox"/>
12/05 au 31/05	<input type="checkbox"/>
02/06 au 21/06	<input type="checkbox"/>
23/06 au 12/07	<input type="checkbox"/>
14/07 au 02/08	<input type="checkbox"/>
04/08 au 23/08	<input type="checkbox"/>
25/08 au 13/09	<input type="checkbox"/>
15/09 au 04/10	<input type="checkbox"/>
06/10 au 25/10	<input type="checkbox"/>
27/10 au 15/11	<input type="checkbox"/>
17/11 au 06/12	<input type="checkbox"/>

VOTRE ORIENTATION*
(Doit figurer sur votre prise en charge)
Cochez une ou deux cases suivant votre prescription

	Affections digestives et urinaires (AD)	Rhumatologie (RH)
1 ^{ère} Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VOTRE ORIENTATION*
(Doit figurer sur votre prise en charge)
Cochez une ou deux cases suivant votre prescription

	Affections digestives et urinaires (AD)	Rhumatologie (RH)
1 ^{ère} Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 ^{ème} Orientation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ou bien arrivez un lundi à la date de votre choix

du..... au.....

MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Le Service client est à votre écoute pour organiser votre cure dans les meilleures conditions
au **04 73 86 00 08**
ou par e-mail sur
resa@aiga-resort.com

À NOTER

- L'accord de votre prise en charge n'est pas indispensable pour réserver votre cure thermale. En cas de refus de la part de votre caisse d'Assurance Maladie avant votre arrivée, les arrhes versées à Aïga Resort Thermal & Spa vous seront intégralement remboursées sur présentation d'un justificatif. (voir conditions générales au dos).
- Lors de la prescription de votre cure de boisson par votre médecin thermal, une caution de 15€ vous sera demandée à la remise de votre carte d'accès au Hall des Sources.
- Les soins ont lieu du lundi au samedi, y compris les jours fériés.

QUEL ESPACE DE SOINS CHOISISSEZ-VOUS ?

Établissement thermal
Grand établissement de soins ouvert le matin
(et les après-midis en période de forte affluence)
(voir conditions et avantages page 29 de la brochure thermale).

Établissement thermal premium
Espace intimiste regroupant tous les soins au même étage.
Ouvert uniquement le matin.
Votre cure dans le cadre de l'établissement thermal premium donne lieu à **un supplément de 399€**.
(option non prise en charge par l'Assurance Maladie, voir conditions et avantages pages 30 et 31 de la brochure thermale)

Je bénéficie d'une offre spéciale
 Curistes fidèles premium à 355€ au lieu de 399€ en réservant avant le 31/01/2025.
Détails de ces offres page 31.

INFORMATIONS

• Où résiderez-vous pendant votre cure ?

La Résidence****
Merci de compléter également la page suivante concernant la résidence Aïga

autre, précisez :

• Si c'est votre première cure à Aïga Resort Thermal & Spa, comment avez-vous connu notre établissement ?

Médecin Presse Réputation de la station

Parrainage Internet Relations Salon

Autre, précisez :

LA RÉSIDENCE****

PRIX PAR LOGEMENT POUR 20 NUITS (DU DIMANCHE AU SAMEDI)

20% pour les séjours en mars et août • **15%** pour les séjours en avril, mai, juin, juillet, novembre et décembre • **5%** pour les séjours en septembre et octobre

En réservant avant le **31/01/2025**. La remise s'applique sur le mois de la date d'arrivée en cure thermale.

	09/03	16/03	23/03	30/03	06/04	13/04	20/04	27/04	04/05	11/05	18/05	25/05
ALOU (studio)	<input type="checkbox"/> 940€	<input type="checkbox"/> 980€	<input type="checkbox"/> 1 020€	<input type="checkbox"/> 1 040€								
BALMET (studio)	<input type="checkbox"/> 1 100€			<input type="checkbox"/> 1 200€			<input type="checkbox"/> 1 200€			<input type="checkbox"/> 1 200€		
CÔME (appartement)	<input type="checkbox"/> 1 340€	<input type="checkbox"/> 1 380€	<input type="checkbox"/> 1 420€	<input type="checkbox"/> 1 440€								
DÔME (appartement)	<input type="checkbox"/> 1 780€	<input type="checkbox"/> 1 820€	<input type="checkbox"/> 1 860€	<input type="checkbox"/> 1 880€								

	01/06	08/06	15/06	22/06	29/06	06/07	13/07	20/07	27/07	03/08	10/08	17/08
ALOU (studio)	<input type="checkbox"/> 1 040€	<input type="checkbox"/> 1 040€	<input type="checkbox"/> 1 046€	<input type="checkbox"/> 1 053€	<input type="checkbox"/> 1 080€	<input type="checkbox"/> 1 108€	<input type="checkbox"/> 1 136€	<input type="checkbox"/> 1 140€				
BALMET (studio)	<input type="checkbox"/> 1 200€			<input type="checkbox"/> 1 213€			<input type="checkbox"/> 1 296€			<input type="checkbox"/> 1 300€	<input type="checkbox"/> 1 300€	<input type="checkbox"/> 1 300€
CÔME (appartement)	<input type="checkbox"/> 1 440€	<input type="checkbox"/> 1 440€	<input type="checkbox"/> 1 446€	<input type="checkbox"/> 1 453€	<input type="checkbox"/> 1 480€	<input type="checkbox"/> 1 508€	<input type="checkbox"/> 1 536€	<input type="checkbox"/> 1 540€				
DÔME (appartement)	<input type="checkbox"/> 1 880€	<input type="checkbox"/> 1 880€	<input type="checkbox"/> 1 886€	<input type="checkbox"/> 1 893€	<input type="checkbox"/> 1 920€	<input type="checkbox"/> 1 948€	<input type="checkbox"/> 1 976€	<input type="checkbox"/> 1 980€				

	24/08	31/08	07/09	14/09	21/09	28/09	05/10	12/10	19/10	26/10	02/11	09/11	16/11
ALOU (studio)	<input type="checkbox"/> 1 140€	<input type="checkbox"/> 1 055€	<input type="checkbox"/> 964€	<input type="checkbox"/> 880€	<input type="checkbox"/> 880€								
BALMET (studio)	<input type="checkbox"/> 1 300€			<input type="checkbox"/> 1 300€			<input type="checkbox"/> 1 300€			<input type="checkbox"/> 1 215€			<input type="checkbox"/> 1 040€
CÔME (appartement)	<input type="checkbox"/> 1 540€	<input type="checkbox"/> 1 455€	<input type="checkbox"/> 1 364€	<input type="checkbox"/> 1 280€	<input type="checkbox"/> 1 280€								
DÔME (appartement)	<input type="checkbox"/> 1 980€	<input type="checkbox"/> 1 895€	<input type="checkbox"/> 1 804€	<input type="checkbox"/> 1 720€	<input type="checkbox"/> 1 720€								

Vert foncé : Dates d'arrivée en cure principale. (voir dates page 1)

Vert clair : Autres dates d'arrivée.

Consultez le Service client pour les tarifs selon la durée et les dates envisagées.

Je souhaite réserver ma nuit supplémentaire pour la nuit du / /

Alou : 64€ / nuit Balmet : 72€ / nuit

Côme : 84€ / nuit Dôme : 106€ / nuit

FORFAIT 9 MASSAGES :

Forfait de massages non thérapeutiques* sous eau thermale :

109€

*séances planifiées pendant les 3 semaines de cure, massages pratiqués par un hydrothérapeute, option non prise en charge par l'Assurance Maladie

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DE CURE	PRIX	DATES DES SESSIONS
Santé et bien-être Digestif*	189€	<input type="checkbox"/> 12/05 <input type="checkbox"/> 14/07 <input type="checkbox"/> 27/10
Apaiser mes rhumatismes*	189€	<input type="checkbox"/> 21/04 <input type="checkbox"/> 23/06 <input type="checkbox"/> 06/10
TOTAL PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT €	

*Voir le détail des programmes pages 16 et 17 de la brochure thermale.

MON OPTION À L'ÉTABLISSEMENT THERMAL PREMIUM	TOTAL	MONTANT À VERSER À LA RÉSERVATION
Supplément Établissement thermal premium	399€	x 25% = €
Offre curistes fidèles premium	355€	x 25% = €
TOTAL € €

LES OPTIONS DE LA RÉSIDENCE**** PRIX TTC 2024	ALOU ET BALMET	CÔME ET DÔME
Ménage Le tarif de votre location inclut : deux ménages durant votre séjour thermal et le ménage de départ (hors vaisselle, cuisine et changement du linge de lit et de bain).	<input type="checkbox"/> 139€ les 20 nuits	<input type="checkbox"/> 194€ les 20 nuits
	<input type="checkbox"/> nuits x 15€/nuit =€	<input type="checkbox"/> nuits x 20€/nuit =€
Parking extérieur (sous réserve de disponibilité)	<input type="checkbox"/> 34€ pour 20 jours	
Changement de linge de lit et de bain ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Kit de draps : 14€	<input type="checkbox"/> Kit de linge de bain : 19€ <input type="checkbox"/> Lit refait : 22€
Départ tardif le samedi	<input type="checkbox"/> 30€ Possibilité de départ jusqu'à 15h00	
TOTAL DES OPTIONS DE LA RÉSIDENCE €	

⁽¹⁾ Coût par changement

OPTION ASSURANCE ANNULATION		
Assurance annulation-interruption hébergement, contrat pour 1 ou 2 personne(s)	<input type="checkbox"/> 69€	
Assurance annulation-interruption hébergement et autres prestations pour 1 personne	<input type="checkbox"/> 69€	
Personne supplémentaire au contrat : partageant le même logement avec ou sans prestations complémentaires	<input type="checkbox"/> 49€	
TOTAL DES ASSURANCES ANNULATION		
Mes assurances €	x 100% = €
TOTAL € €

LE RESTAURANT ⁽¹⁾	NOMBRE DE PERSONNES X PRIX	MONTANT
Petit déjeuner buffet x 270€ €
Demi-pension ⁽³⁾ 2 plats x 726€ €
Demi-pension ⁽³⁾ 3 plats x 816€ €
Pension complète ⁽²⁾ 2 plats x 1 158€ €
Pension complète ⁽²⁾ 3 plats x 1 338€ €
TOTAL RESTAURATION	 €

⁽¹⁾ Voir le détail des formules pages 40 et 41 de la brochure thermique.

⁽²⁾ 20 petits-déjeuners, 20 déjeuners et 20 dîners.

⁽³⁾ 20 petits-déjeuners et 20 déjeuners ou dîners.

PARCOURS SANTÉ ET PRÉVENTION		
Parcours Forme*	Date d'arrivée :/...../.....	<input type="checkbox"/> 49€
Parcours Vitalité*	Date d'arrivée :/...../.....	<input type="checkbox"/> 129€
Parcours Mobilité*	Date d'arrivée :/...../.....	<input type="checkbox"/> 79€
TOTAL PARCOURS SANTÉ ET PRÉVENTION	 €

* Voir le détail des parcours santé et prévention page 25

VOTRE RÉCAPITULATIF	TOTAL	MONTANT À VERSER À LA RÉSERVATION
Mes arrhes	70€	x 100% = €
Mon hébergement		
<input type="checkbox"/> La résidence**** €	
Réservations avant le 31/01/25⁽¹⁾ :		
<input type="checkbox"/> 20% de remise pour les séjours en mars et août €	
<input type="checkbox"/> 15% de remise pour les séjours en avril, mai, juin, juillet, novembre et décembre €	
<input type="checkbox"/> 5% de remise pour les séjours en septembre et octobre €	
Total hébergement en sus €	x 25% = €
Option hébergement €	x 25% = €
Mon forfait de massages non thérapeutiques €	x 25% = €
Mon programme d'accompagnement €	x 25% = €
Mon parcours santé et prévention €	x 25% = €
Ma restauration €	x 25% = €
TOTAL € €

Assurance souscrite à la réservation pour votre compte.
Conditions générales d'assurance disponibles sur aiga-resort.com dans la rubrique « Mentions légales » ou sur demande au Service client.

VOS ARRHES
Pour que votre réservation de cure puisse être enregistrée, vous devez joindre un règlement de 70€ par personne à titre d'arrhes sauf pour les cas d'exonération prévus à la convention nationale thermique, par carte bancaire, chèque ou mandat postal libellé à l'ordre de Resort Thermal de Châtel-Guyon - RTC. Vos arrhes sont entièrement déductibles du montant final (en cas d'annulation, voir conditions générales de vente au dos). Le solde du prix de votre hébergement et restauration est à verser 1 mois avant votre arrivée.

VOTRE RÈGLEMENT
Payez en plusieurs fois SANS FRAIS. (voir formulaire SEPA joint)
<input type="checkbox"/> Carte bancaire
.....
Expire le : <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Par prélèvement ⁽¹⁾
<input type="checkbox"/> Chèque
Fait à le
• Signature obligatoire

⁽¹⁾ La remise s'applique sur le mois de la date d'arrivée en cure thermique

⁽²⁾ Si vous choisissez le règlement par prélèvement, complétez le document SEPA joint. Le solde est à verser un mois avant votre arrivée.

EXTRAIT : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE APPLICABLES À UNE CURE THERMALE CONVENTIONNÉE, SOINS COMPLÉMENTAIRES ET PRESTATIONS DE CONFORT ASSOCIÉES

2.1 - Champ d'application

Les présentes conditions particulières sont applicables aux cures conventionnées ; elles précisent et complètent les conditions générales de vente de la Société. Le code de la consommation n'est pas applicable à la vente d'une cure conventionnée qui relève des codes de la santé publique et de la sécurité sociale ainsi que de la convention nationale thermale. Sont assimilées aux cures conventionnées, les cures prises en charge par un régime primaire national ou communautaire d'assurance maladie, les soins complémentaires et les prestations de confort associées visées à l'article 11-2 de la convention nationale thermale. Les cures conventionnées sont obligatoirement effectuées sur prescription médicale délivrée par un médecin thermal, généraliste ou spécialiste. Toute autre prestation est soumise aux conditions de vente de droit commun.

2.2 - Prix, réservation et conditions de règlement

2.2.1 - Tarif réglementaire d'une cure conventionnée

Le tarif d'une cure conventionnée correspond au tarif forfaitaire de responsabilité et au complément tarifaire. Il est défini et modifiable par voie réglementaire. Il est fonction de la ou des orientation(s) thérapeutique(s) suivie(s) et de la prescription thermale du médecin. Les tarifs sont mentionnés en euros TTC. Aucun autre supplément ou complément de prix ne peut être perçu par la Société au titre de la cure conventionnée.

2.2.2 - Tarifs des soins complémentaires et des prestations de confort associées à une cure conventionnée

Les soins thermaux complémentaires relevant des dispositions de l'article 11-2 de la convention nationale thermale et les prestations de confort (supplément établissement thermal premium) associées à la cure conventionnée sont tarifés librement par la Société et ne donnent pas lieu à remboursement par le régime d'assurance maladie. Les tarifs sont valables pour la période de référence précisée sur les informations tarifaires, sauf évolution de la fiscalité. Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

2.2.3 - Règlement de la cure, des soins complémentaires et des prestations de confort

Aucune cure conventionnée ne peut débuter sans que le Client ait valablement (i) justifié de sa prise en charge intégrale par un régime d'assurance maladie, ou (ii) acquitté la part restant à sa charge si la prise en charge est partielle, ou (iii) acquitté l'intégralité de sa cure en cas d'absence de prise en charge.

Les soins complémentaires et les prestations de confort associées à la cure thermale conventionnée doivent également être intégralement acquittés avant le début de la cure. Aucune prestation ne peut être délivrée ni débuter sans paiement intégral préalable.

Le Client fait son affaire de tout remboursement qui pourrait lui être dû, le cas échéant, par une complémentaire santé.

2.2.4 - Réservation : versement d'arrhes

Le bulletin de réservation d'une cure conventionnée doit être accompagné du versement d'arrhes d'un montant précisé dans ledit bulletin pour chaque cure réservée (sauf exonération prévue par la convention nationale thermale à justifier (affection longue durée (ALD), complémentaire santé solidaire (CSS), accidents du travail, ...) afin que la réservation soit effective. La cure est définitivement réservée après confirmation écrite de la Société.

Les arrhes deviennent acompte trente (30) jours calendaires avant le début de la cure.

2.3 - Vente à distance relative aux cures conventionnées, aux soins complémentaires et aux prestations de confort associées

La cure conventionnée, les soins complémentaires et les prestations de confort associées n'étant pas soumis au code de la consommation, le droit de rétractation ne leur est pas applicable.

2.4 - Modification, annulation et interruption

2.4.1 - Modification

Toute demande de modification par le Client doit être adressée à la Société par courrier postal ou par courriel au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date d'arrivée prévue et être expressément acceptée par la Société. À défaut d'accord, l'impossibilité de modifier produit les effets d'une annulation à la demande du Client.

Toute modification acceptée dans le cadre d'une cure thermale conventionnée s'applique aux soins complémentaires et aux prestations de confort qui y sont associés.

En cas de circonstances imprévues, la Société se réserve le droit de modifier le contenu des soins complémentaires et des prestations de confort en les remplaçant par des prestations de valeur équivalente ou supérieure. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée.

Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.4.2 - Annulation

Date de réception par la Société du courrier/courriel d'annulation partielle ou totale du Client	Conséquences financières pour le Client
Plus de 30 jours calendaires avant la date de début de la cure conventionnée	Remboursement de 100% du montant versé à la réservation pour les prestations concernées
Entre 30 et 3 jours calendaires inclus avant la date de début de la cure conventionnée	Remboursement du montant versé à la réservation pour les prestations concernées, déduction faite de 30 € par personne concernée ⁽¹⁾
Entre 2 jours calendaires et la date de début de la cure conventionnée / en cas de non-présentation du Client sur site	Aucun remboursement du montant versé à la réservation pour les prestations concernées

Toute demande d'annulation partielle ou totale de sa réservation par le Client doit être adressée à la Société par courrier postal ou par courriel dans les meilleurs délais. Les sommes versées sont remboursées dans les conditions suivantes.

Les soins complémentaires et les prestations de confort réservés avec la cure thermale conventionnée suivent les mêmes conditions d'annulation que celles relatives à la cure conventionnée.

(1) Par exemple, si la Société reçoit le courrier d'annulation d'un Client vingt (20) jours calendaires avant la date de début de sa cure conventionnée, la Société lui remboursera 25€ (= 55€ d'arrhes - 30€). Si le Client avait réservé une cure conventionnée avec des soins complémentaires et des prestations de confort associées pour deux personnes et réglé X euros, la Société lui remboursera X euros moins 60 €.

Si en cas de circonstances non prévues par la convention nationale thermale, à savoir en cas de force majeure dûment établie, la Société doit annuler la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les sommes déjà versées sont alors restituées par la Société à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.4.3 - Interruption

Une cure conventionnée doit avoir lieu sur trois (3) semaines consécutives de soins et ne peut être interrompue sauf motifs prévus par l'article 15-2 de la convention nationale thermale, à savoir pour raisons médicales attestées par le médecin thermal ou en cas de force majeure dûment établie.

En cas d'interruption ainsi justifiée, la facturation des soins est établie par la Société sur une base prorata temporis et donne lieu au remboursement des sommes relatives aux jours de soins non effectués.

Toute interruption de cure pour des raisons non prévues par la convention nationale thermale entraîne la déchéance de la prise en charge par le régime d'assurance maladie, et le Client est alors redevable personnellement du prix de la totalité de sa cure (y compris des soins complémentaires et des prestations de confort associés).

Si en cas de circonstances non prévues par la convention nationale thermale, à savoir en cas de force majeure dûment établie, la Société doit interrompre la cure, elle s'efforce de proposer une solution alternative. Le Client a la faculté de refuser la modification proposée. Les prestations non effectuées lui sont alors remboursées par la Société soit sur une base prorata temporis, soit sur la base du prix public lorsqu'elles sont individualisées, à titre indemnitaire, forfaitaire et définitif.

2.5 - Organisation de la cure

2.5.1 - Capacité à suivre une cure

Aucune cure conventionnée ne peut débuter sans communication préalable par le Client d'une prescription médicale valide s'y rapportant. Une cure médicale étant obligatoirement prescrite par un médecin, il est de la seule responsabilité du Client, de son médecin traitant ou du médecin thermal de s'assurer que le Client ne souffre d'aucune contre-indication impliquant qu'il ne puisse suivre ou poursuivre la cure conventionnée ou bénéficier des prestations choisies. La responsabilité de la Société ne peut pas être engagée sur ce fondement et, plus généralement, pour tout acte ou omission du médecin prescripteur ou assurant la surveillance de la cure.

Le Client doit être en mesure de suivre par lui-même sa cure ou d'être assisté au titre de sa situation de handicap dûment reconnue.

2.5.2 - Horaires des soins

Les horaires de cure sont librement fixés par la Société qui s'efforce de satisfaire au mieux les demandes des Clients. Les horaires sont impératifs. Les modifications d'horaires ne sont possibles qu'après accord de l'établissement thermal et pour raison médicale dûment attestée.

2.5.3 - Soins non effectués

Lorsque des soins prescrits n'ont pas pu être effectués du fait de l'établissement thermal, ce dernier s'efforcera de donner des soins de remplacement ou facturera les soins sur une base prorata temporis. Cette situation ne peut donner lieu à octroi de dommages et intérêts.

Lorsque des soins n'ont pas pu être effectués du fait du Client (retard, ...), l'établissement thermal s'efforcera de donner des soins de remplacement sans que l'administration de ces soins ne conduise à proroger la durée de la cure. Il n'est appliqué aucun abattement ou déduction si les soins non dispensés n'ont pas pu être remplacés, hormis dans les circonstances visées à l'article 15-2 de la convention thermale (voir § 2.4.3).

La version intégrale des conditions générales de vente est disponible sur le site internet de la société aiga-resort.com

La réservation d'une prestation entraîne la pleine et entière acceptation des conditions générales de vente.